Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260427-2026_04_41-DE

N° 2026-04-41

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

19 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Mesdames CHEVILLIER, AMBROIS, RAOULT, LE SEYEC, Messieurs MARIE et TALBI.

Absents : Philippe BERVILLE ayant donné procuration à Mylène COURTOT et Emeline LARVOR.

Secrétaire de séance : Isabelle GANNE.

Date d'envoi de convocation : le 21 avril 2026.

Objet : **Adhésion au réseau BRUDED**

BRUDED est un réseau d'échanges d'expériences entre élus de la Bretagne et de la Loire-Atlantique avec près de 300 communes adhérentes. BRUDED publie des articles retraçant les initiatives portées par d'autres communes, organise des visites et des rencontres ainsi que le déploiement d'un programme de visio afin de faciliter les échanges à distance.

L'adhésion est de 0.36 € par habitant (moins de 350 € nous concernant)

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE D'ADHERER au réseau BRUDED pour l'année,
- AUTORISE Monsieur le Maire à verser à BRUDED une adhésion de 0.36 € par habitant.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 27 avril 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 30 juillet 2026
Certifié par M. le Maire.